

Arrondissement de Digne les Bains

MAIRIE DE



QUINSON

Téléphone : 04.92.74.40.25

Télécopie : 04.92.74.00.03

Email : mairie.quinson@wanadoo.fr

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2016
A 19 HEURES

Présents :

ANDRE DE LA PORTE Paul - BAGARRE Robert - BERNE Arlette – BOTTET Manuelle -
ESPITALIER Jacques (*Maire et Président de séance*) – GARCIN René -
GUIGNANT Francis – MERIE Isabelle – PETIT Geneviève - QUEROL Andrée.

Absent :

GONSOLIN Yves.

Secrétaire :

PETIT Geneviève

Monsieur le Maire propose le vote à main levée pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour : approbation à l'unanimité.

**1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2016.
(délibération).**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu qui a été établi suite à la séance du 24 mars 2016.
Approbation à l'unanimité.

2) Attribution de subventions aux associations – exercice 2016 (délibération).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers de demandes de subventions présentés par des associations au titre de l'année 2016 pour lesquelles il convient de délibérer afin d'en fixer le montant pour chacune d'elles.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres participant au vote :

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes pour un montant total de 6 550 €.
- | | |
|---|---------|
| • La Boule Quinsonnaise | 1 000 € |
| • L'Art des Mains
→ dont 500 € réservés à la Fête de Ste Maxime)
(Monsieur Francis GUIGNANT ne participe pas au vote) | 1 100 € |
| • Art Expo Culture | 1 800 € |
| • Les Boukans
(Monsieur Jacques ESPITALIER ne participe pas au vote) | 300 € |
| • Centre Européen de Recherches Préhistoriques
(Madame Geneviève PETIT ne participe pas au vote) | 250 € |
| • Association Quinson Sport et Nature (section escalade) | 500 € |
| • Club Philanthropique Canoé Kayak
(Monsieur René GARCIN et Madame Geneviève PETIT ne participent pas au vote) | 600 € |
| • La Marelle Enchantée (Montagnac Montpezat) | 600 € |
| • Les Restaurants du Cœur | 200 € |
| • Les Poètes des Hautes Terres | 200 € |

3) DLVA : avis sur le schéma de mutualisation (délibération).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis sa création au 1^{er} janvier 2013, la communauté d'agglomération DLVA a transféré du personnel des communes adhérentes pour l'exercice de ses compétences et que, dans le cadre d'une bonne organisation des services, a fait appel au personnel des communes.

Les modalités de ces mises à disposition ont été définies par conventions.

Par ailleurs, la DLVA a également créé des services communes avec la cille centre dans de nombreux domaines (ressources humaines, finances, commande publique, ...) et en juillet 2015, un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Comme le prévoient les dispositions de l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté d'agglomération a rédigé un schéma de mutualisation. Celui-ci comprend un état des lieux des mutualisations actuelles et des perspectives d'évolution au cours du mandat.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis sur ce schéma de mutualisation avant approbation par le conseil communautaire.

Approbation à l'unanimité.

4) DLVA : avenant n° 01 à la convention de mise à disposition de services. (délibération).

Monsieur le Maire rappelle que lors de la constitution de la communauté d'agglomération DLVA au 1^{er} janvier 2013, le personnel communal travaillant en totalité sur les compétences de la DLVA a été transféré.

Toutefois, dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, la communauté a fait appel en partie aux services des communes membres.

Or, des disparités importantes ont été constatées concernant les coûts horaires pratiqués par les communes pour un même type d'intervention au titre des services mutualisés.

Afin d'assurer une équité entre toutes les communes, le conseil de gestion de DLVA a établi un répertoire des interventions pour servir de base aux calculs des remboursements à effectuer au titre de ces services.

Ce répertoire a été présenté et validé au bureau communautaire du mois de décembre 2015.

En conséquence, il y a lieu de modifier par avenant n° 01 la convention de mise à disposition de services signée avec la commune de Quinson concernant les modalités de remboursement.

Approbation à l'unanimité.

5) Parc Naturel Régional du Verdon ; Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon (délibération rajoutée à la demande de Monsieur le Maire et acceptée par le Conseil Municipal).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a informé le Parc Naturel Régional du Verdon de son souhait de participer à une commande groupée de panneaux d'informations des visiteurs sur les sites naturels fréquentés du Verdon, portée par la Régie d'Aménagement et de Gestion du Parc Du Verdon.

Monsieur le Maire indique que les communes de Saint Julien Le Montagnier, Trigance, Angles, Esparron de Verdon et Les Salles sur Verdon souhaitent également adhérer à ce dispositif pour lequel une convention reconnaissant la Régie comme coordonnateur de ce groupement de commande doit être signée entre chaque commune et le Parc du Verdon.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil Municipal de se positionner sur ce sujet.

Approbation à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant des services préfectoraux sollicitant les communes pour l'organisation, le dimanche 29 mai 2016, de la commémoration du centième anniversaire de la bataille de Verdun. Le Conseil Municipal émet un avis mitigé car cette date coïncide avec la Fête des Mères.

Mesdames Geneviève PETIT, Manuelle BOTTET, Arlette BERNE, Messieurs René GARCIN et Paul ANDRE DE LA PORTE proposent de se rapprocher des « mémoires vivantes » de la commune afin qu'un texte commémoratif soit rédigé.

Une information sera délivrée au moment opportun auprès de la population ainsi qu'à l'école primaire, les services préfectoraux souhaitant que les enfants de la commune y soient associés.

2. Monsieur le Maire présente un devis émanant de l'entreprise Prodératisation Services de Quinson car des rats ont été aperçus dans le local technique communal ainsi qu'à la caserne des pompiers. Le devis s'élève à 340 € net pour la dératisation du local technique communal, les pompiers quant à eux s'occupent de faire dératiser conjointement leurs locaux. Approbation à l'unanimité.

3. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de mise en place d'un écoparc intercommunal (sous la forme d'un Contrat Emploi d'Avenir) initié par le Parc Naturel Régional du Verdon et propose qu'une réflexion soit menée, précision étant apportée que ce projet est également proposé aux communes d'Esparron de Verdon et Saint Julien de Montagnier.

4. Monsieur le Maire présente une proposition d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune par l'entreprise Voltalia.

5. Sinistre chaufferie Salle Polyvalente l'Emancipatrice : Monsieur le Maire présente le rapport définitif réalisé par l'expert missionné par le Tribunal Administratif qui devra se prononcer sur la (ou les) responsabilités(s) quant à ce sinistre.

6. Monsieur le Maire indique que la DLVA souhaite connaître le programme des festivités pour les mois de juin, juillet et août : une information lui sera donnée par le secrétariat.

7. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre d'un Contrat Emploi d'Avenir, il a rencontré la responsable de la Mission Locale de Barjols (83) afin d'approfondir les modalités de mise en place de ce dispositif, un candidat inscrit auprès de cette Mission Locale remplissant les conditions pour pouvoir en bénéficier. Monsieur le Maire précise que deux candidatures ont été réceptionnées en Mairie dont une correspondant au profil requis. Il informera le Conseil Municipal de la suite qui sera réservée à ce dossier.

8. Monsieur Francis GUIGNANT demande où en est le dossier des OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) : Monsieur le Maire répond qu'il est en cours et que l'ONF sera contactée afin de savoir quelles sont les démarches entreprises à ce jour.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30.

La secrétaire de séance
PETIT Geneviève

Le Maire
Jacques ESPITALIER